

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

ARRETE DU MAIRE N°2017-166

Le Maire de VERNOUX-EN-VIVARAIS,

- Vu le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225 ;
- Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation routière ;
- Vu la demande présentée par l'entreprise RAMPA TP domiciliée au POUZIN (07250), Parc Industriel Rhône Vallée Nord, concernant le renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable rue Boissy d'Anglas ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Pour permettre à l'entreprise RAMPA TP de procéder au renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable rue Boissy d'Anglas, la circulation et le stationnement sont interdits à tous véhicules ;

Article 2 : Pour les besoins du chantier, l'entreprise RAMPA TP est autorisée :

- à mettre en place une déviation P.L. depuis Les Nonières jusqu'au col de Leyrisse afin d'interdire l'axe RD14 – RD2 dans la traversée de Vernoux,
- à mettre en place une déviation pour les véhicules légers :
 - Les véhicules venant du bas de la rue Boissy d'Anglas sont déviés par la rue du Temple, rue Ferdinand Buisson, rue sous le Four, rue de la Tourette et rue des Lavoisirs,
 - Les véhicules venant de l'avenue Vincent d'Indy sont déviés par la rue Simon Vialet, rue Montévrain, rue Ferdinand Buisson, rue Rosalie Combier et chemin de Valgelas ;

Article 3 : L'entreprise RAMPA TP est chargée :

- de mettre en place la signalisation réglementaire et toutes les protections nécessaires au chantier ;
- de remettre la chaussée en l'état ;

Article 4 : La présente autorisation est valable **du mardi 26 septembre au vendredi 27 octobre 2017** ;

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera faite :

- à la Société RAMPA TP ;
- à Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de Vernoux-en-Vivarais ;
- à Monsieur le chef de Corps du Centre de Secours de Vernoux-en-Vivarais ;

Fait à Vernoux-en-Vivarais,
Le 20 septembre 2017

Marcel FRECHET,
Adjoint au Maire de Vernoux-en-Vivarais.

Notifié à l'entreprise le
Affiché le

21 SEP. 2017

21 SEP. 2017

